

L'économie circulaire selon les secteurs d'activités au Québec

Sophie Brehain et Sarah Roy-Milliard avec la collaboration de Julien Armand



Faits saillants

- L'économie circulaire est pratiquée par une majorité d'entreprises au Québec : environ 81,7 % des entreprises au Québec ont déclaré avoir en place au moins une pratique d'affaires écoresponsables d'économie circulaire en 2022. Par ailleurs, 60,7 % des entreprises combinent deux pratiques ou plus.
- Le recyclage/compostage et l'entretien et la réparation sont les pratiques d'affaires circulaires les plus souvent en place, et ce, peu importe le secteur d'activité.
- Les pratiques d'affaires en économie circulaire les plus rares sont généralement celles qui se situent en amont de la chaîne de valeur, comme l'écoconception, l'économie collaborative, l'économie de fonctionnalité et la symbiose industrielle.
- Les secteurs d'activités qui se démarquent de l'ensemble des entreprises par l'utilisation de plusieurs pratiques d'économie circulaire sont la fabrication, les arts, les spectacles et les loisirs, ainsi que l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse.
- À l'inverse, les secteurs du commerce de détail et du transport et de l'entreposage sont ceux dont les entreprises sont proportionnellement les moins nombreuses à avoir mis en place des pratiques d'économie circulaire, ou dont les entreprises ne se démarquent pas de la moyenne de l'ensemble des entreprises.

L'analyse qui suit porte sur les pratiques d'affaires en économie circulaire que les entreprises du Québec avaient en place en 2022. Les données proviennent de *l'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* menée par l'Institut de la statistique du Québec auprès des entreprises qui employaient cinq personnes et plus. Quelques publications issues de la même enquête sur les [pratiques d'affaires écoresponsables](#) ou sur [l'utilisation des technologies propres](#) sont disponibles également.

Dans ce deuxième bulletin portant sur l'économie circulaire, on aborde le sujet sous l'angle des différents secteurs d'activités, à l'exception des services publics, d'enseignement, de santé et de services sociaux, et des services des administrations publiques.

Les analyses reposent sur des tests statistiques réalisés au seuil de 5 % pour identifier les différences significatives entre les résultats (voir [encadré sur la méthodologie](#)).

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire, c'est le fait d'utiliser judicieusement les ressources matérielles afin d'en éliminer le gaspillage et d'en retirer le maximum de bénéfices. L'économie circulaire vise à maximiser l'utilité des ressources déjà présentes dans l'économie plutôt que d'extraire des matières vierges, ce qui minimise les impacts environnementaux. En économie circulaire, les matières résiduelles sont une ressource matérielle potentielle.

Le Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire précise que l'économie circulaire est un « **système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités** ».

L'écoconception, l'entretien et la réparation de même que le recyclage sont des exemples de pratique d'économie circulaire.

1. Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (2025).

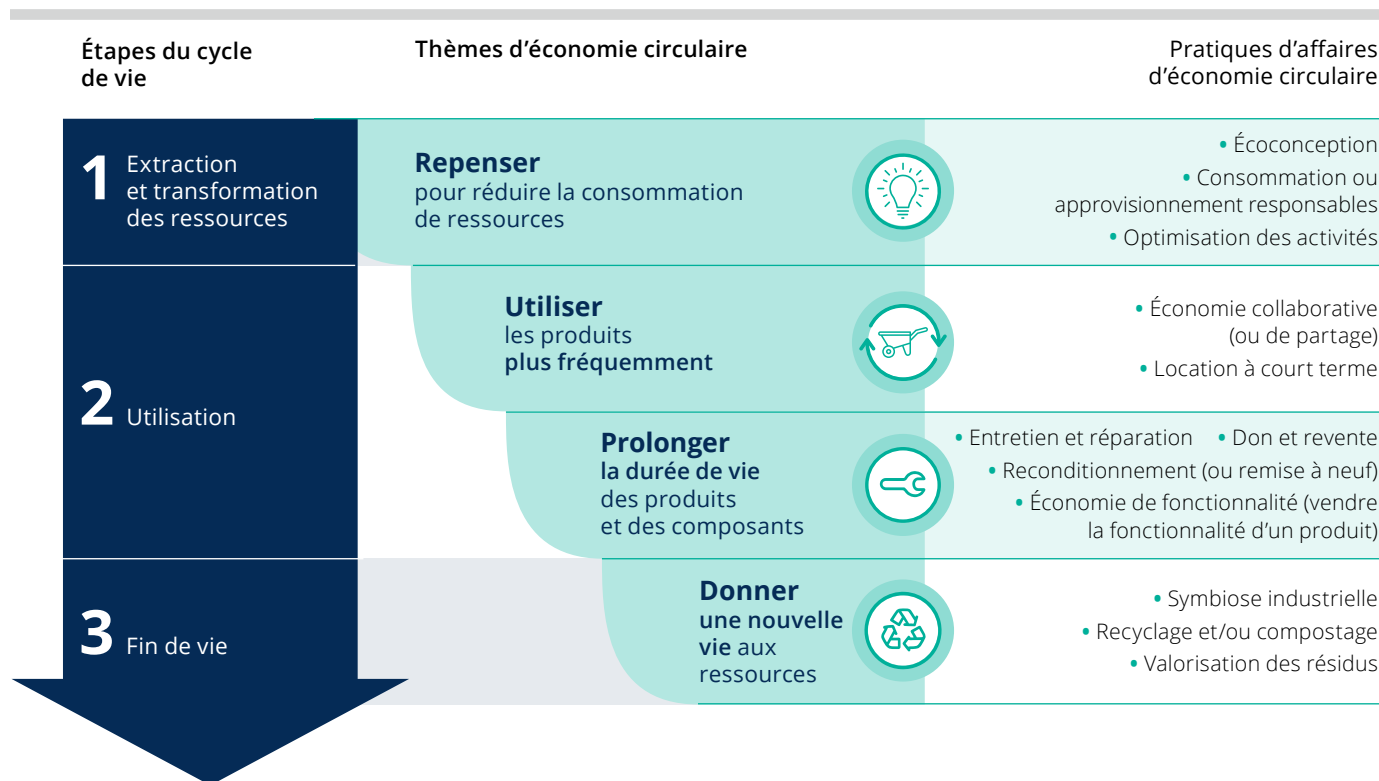
1. Quelles pratiques d'affaires favorisent l'économie circulaire ?

Québec circulaire a recensé une douzaine de pratiques d'affaires écoresponsables favorisant la circularité de l'économie^{1,2}. Elles ont été classées selon quatre thèmes dans le schéma ci-dessous.

L'ordre des thèmes est important, car ils sont hiérarchisés selon les dommages environnementaux évités. Plus les actions interviennent tôt dans le cycle de vie des produits, plus les bénéfices environnementaux sont importants.

Figure 1

Thèmes et pratiques de l'économie circulaire, selon les étapes du cycle de vie des produits



Source : Institut de la statistique du Québec, inspiré de RECYC-QUÉBEC.

1. Le réseau Québec circulaire est une initiative du [Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire](#) qui vise à « accélérer la transition vers l'économie circulaire par la convergence des acteurs, des projets et des outils. » Ce réseau est également en lien avec d'autres plateformes similaires à l'international.
2. Québec circulaire (s.d.).

Comme toutes les stratégies d'économie circulaire, le thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes* (ci-après : *Repenser*) vise à faire mieux avec moins. Les pratiques qui composent ce thème sont axées sur la minimisation des matières et ressources impliquées dans la production de biens et services. Par exemple, l'écoconception est une façon de concevoir qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie (ex. miser sur des emballages plus sobres, réduire le gaspillage d'énergie dans la fabrication). Notons que les démarches d'écoconception faisant appel à la créativité, à la recherche et à l'innovation peuvent non seulement générer des bénéfices environnementaux, mais aussi contribuer à augmenter la productivité d'une entreprise³.

Les thèmes *Utiliser plus fréquemment* (ci-après : *Utiliser plus fréquemment*) et *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* (ci-après : *Prolonger la durée de vie*) servent à maximiser la phase productive des produits, que ce soit par une utilisation soutenue ou par un allongement de leur durée de vie. Parmi les pratiques d'affaires qui sont classées sous ces thèmes, on trouve des pratiques bien connues telles que la location, l'entretien ou la réparation, le don ou la revente, mais aussi des pratiques relativement innovantes, comme l'économie collaborative ou l'économie de fonctionnalité.

Le thème *Donner une nouvelle vie aux ressources* (ci-après : *Donner une nouvelle vie*) vise quant à lui la fin du cycle de vie des produits et cherche à recirculariser les résidus dans l'économie. Parmi les pratiques qui contribuent à ce thème, on trouve la symbiose industrielle qui implique la création de partenariats industriels où les rejets d'une industrie deviennent l'intrant d'une autre. Cette pratique permet de valoriser non seulement des matières résiduelles, mais également l'eau et l'énergie consommée. À titre d'exemples, un centre

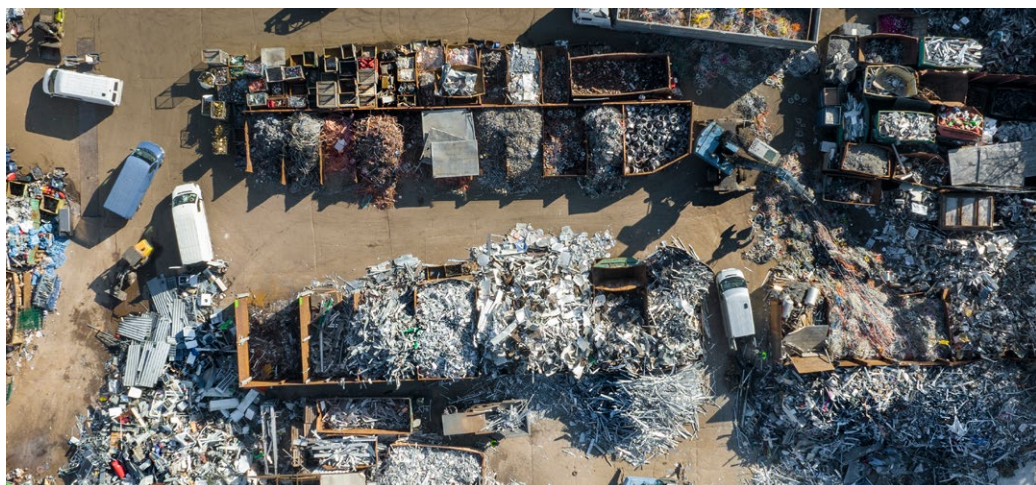
Économie collaborative (ou de partage), économie de fonctionnalité, location à court terme, quelle est la différence ?

Ces trois pratiques d'économie circulaire sont basées sur la notion de mise en commun d'un produit ou d'un service, mais comportent quelques différences importantes.

L'économie collaborative, ou de partage, vise à **mutualiser** les ressources existantes, avec ou sans intermédiaire (p. ex. une application Web). Il s'agit d'initiatives visant à optimiser l'utilisation des ressources entre les entreprises, comme le partage d'un appareil laser entre plusieurs salons d'esthétique, le partage de données ouvertes, le partage d'un espace d'entreposage.

La location à court terme, c'est le fait de **louer un produit ou un service**, comme une machine à nettoyer les tapis ou des machineries lourdes de chantier, sans que les usagers aient de liens entre eux.

L'économie de fonctionnalité consiste à payer pour la **fonction d'un produit** plutôt que le bien lui-même. Par exemple, une entreprise peut payer un service de photocopie, mais n'achète pas la photocopieuse elle-même. Autre exemple, certaines entreprises offrent de louer des pneus, plutôt que de les vendre, en facturant la location au kilométrage, ce qui limite l'emploi de matières vierges.



ollo / iStock

de données peut fournir de la chaleur à des serres pour la culture de légumes, ou une entreprise qui fabrique des poutrelles de bois peut remettre celles qui sont non conformes à une entreprise qui fabrique d'autres produits en bois.

Veuillez consulter le glossaire pour une définition détaillée de chaque [pratique d'affaire circulaire](#).

3. BERNEMAN C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009).

2. L'économie circulaire selon les secteurs d'activités

Les entreprises de 20 secteurs d'activités différents ont été interrogées lors de l'enquête menée par l'Institut. Ces secteurs sont classés selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les résultats sont présentés pour 12 familles de secteurs d'activités, et un regroupement a aussi été constitué a posteriori pour représenter le secteur bioalimentaire⁴. Le sous-secteur minier (SCIAN 212) a également été isolé (SCIAN 21).

Pour une description des secteurs d'activités, veuillez consulter le [glossaire](#).

L'analyse présente certains résultats selon les secteurs d'activités. Le tableau 1, en annexe, comporte l'ensemble des données disponibles par secteur.

2.1 Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes



- Écoconception
- Consommation et approvisionnement responsables
- Optimisation des activités

► Entreprises qui ont en place au moins une pratique de ce thème

Ce thème concentre les actions à effectuer en amont de la chaîne de valeur des produits, comme l'écoconception et l'optimisation. On remarque que des entreprises de chacun des trois grands secteurs (primaires, secondaires et tertiaires, voir [Glossaire](#)) se démarquent par rapport à la moyenne des entreprises (ci-après « ensemble des entreprises »).

Secteur primaire



Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)



Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)



Minier (SCIAN 212)

Secteur secondaire



Construction (SCIAN 23)



Fabrication (SCIAN 31-33)

Secteur tertiaire



Commerce de détail (SCIAN 44-45)



Commerce de gros (SCIAN 41)



Transport et entreposage (SCIAN 48-49)



Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)



Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 52-55+53+54)



Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)



Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)



Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811)

Secteur bioalimentaire



Regroupement des sous-secteurs des cultures agricoles (SCIAN 111), de l'élevage et de l'aquaculture (SCIAN 112), de la pêche, de la chasse et du piégeage (SCIAN 114), des sous-secteurs de la fabrication d'aliments (SCIAN 311), de la fabrication de boissons et de produits du tabac (SCIAN 312), des grossistes-marchands de produits agricoles (SCIAN 411), des grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (SCIAN 413), des détaillants d'alimentation (SCIAN 445), ainsi que du sous-secteur de la restauration et des débits de boissons (SCIAN 722)

4. Le secteur bioalimentaire regroupe les entreprises du secteur agricole, de distribution et de transformation alimentaires, ainsi que de la restauration. Voir le [glossaire](#) pour consulter les codes SCIAN.

En effet, les entreprises du secteur bioalimentaire et des secteurs des arts, des spectacles et des loisirs ; de la fabrication ; des services d'hébergement et de restauration ; et des ressources naturelles⁵ (à l'exception du secteur minier analysé séparément) sont plus nombreuses que la moyenne à avoir adopté au moins une pratique en lien avec ce thème. Néanmoins, ces pratiques demeurent peu

communes dans l'ensemble : la proportion d'entreprises ayant au moins une pratique en place pour ce thème est de 35,1%.

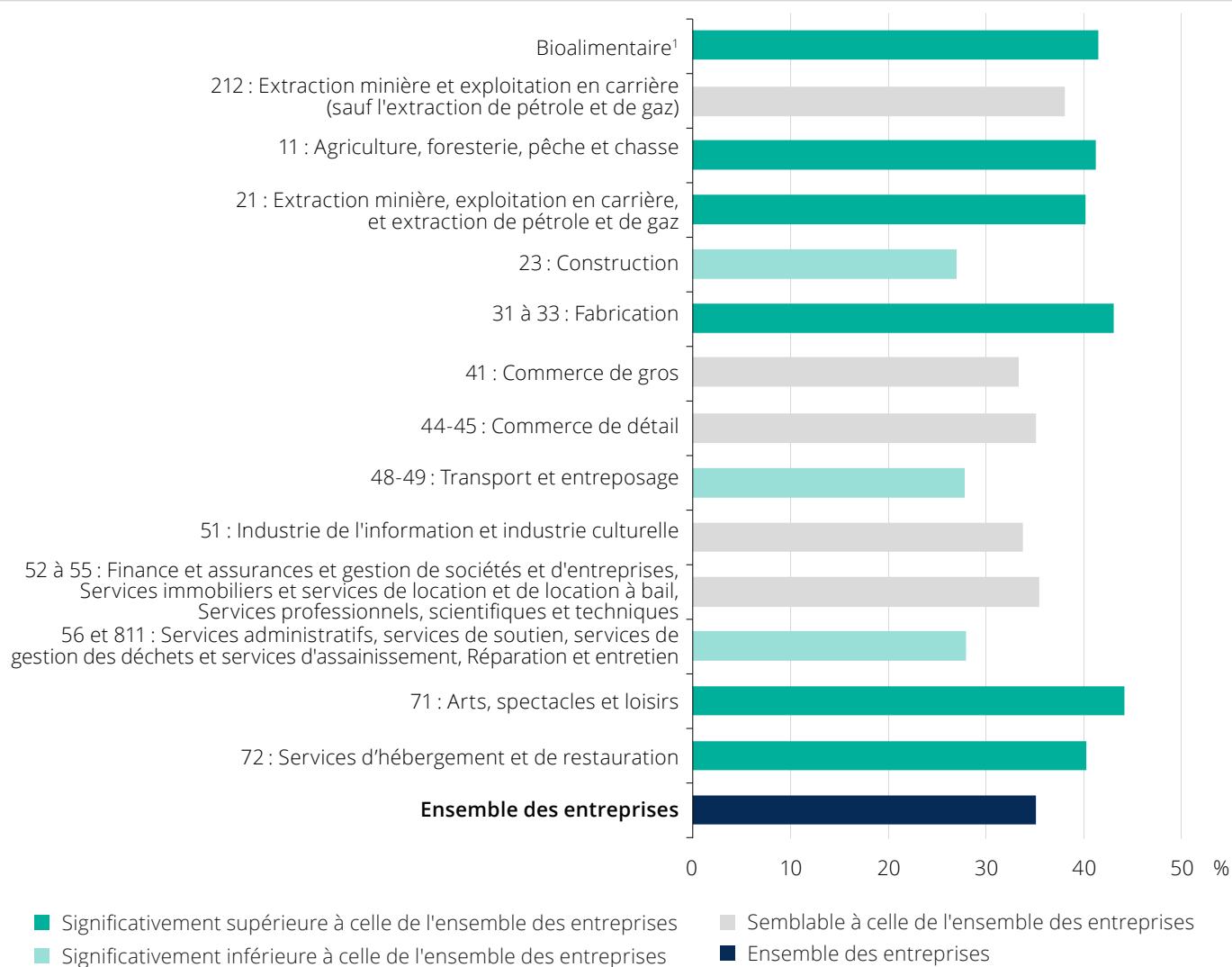
À l'inverse, les entreprises des secteurs de la construction ; du transport et de l'entreposage ; des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement ; et

de l'entretien et de la réparation (SCIAN 56 et 811) sont les moins nombreuses à avoir adopté une pratique sous ce thème.

Le graphique suivant illustre ces proportions ; en annexe, un tableau présente davantage de détails avec les intervalles de confiance des proportions.

Figure 2

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN comprenant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

5. Le secteur des ressources naturelles regroupe les entreprises du SCIAN 11 (Agriculture, foresterie, pêche et chasse) ainsi que les entreprises du SCIAN 21 (extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz).

► Selon la pratique

La pratique la moins courante du thème *Repenser pour réduire la consommation des ressources* est l'**écoconception**, mise en place par 6,5 % des entreprises au Québec. Seul le secteur de la fabrication affiche des résultats significativement plus élevés que les autres pour cette pratique (12,8 %). Parallèlement, il s'agit d'une des pratiques d'économie circulaire les moins communes, tous thèmes confondus.

A contrario, la pratique la plus courante de ce thème est la **consommation et l'approvisionnement responsables** : 23,8 % des entreprises l'ont mise en place. Les entreprises des secteurs des arts, des spectacles et des loisirs ; des services d'hébergement et de restauration ; et du secteur bioalimentaire pris à part sont les plus nombreuses à avoir consommé et à s'être approvisionnées de façon responsable (34,1 %, 30,2 % et 28,3 % respectivement ; voir le tableau 2 en annexe).

L'**optimisation des activités** est une des pratiques d'économie circulaire les moins courantes (20 % des entreprises). Elle est toutefois significativement plus commune dans les entreprises des secteurs de la fabrication ; de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse ; et le secteur bioalimentaire (32,7 %, 29,7 % et 25,0 %, respectivement) que dans l'ensemble des entreprises (voir le tableau 2 en annexe).

Tableau 1

Proportion d'entreprises ayant utilisé une pratique du thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources*, et secteurs économiques qui se sont démarqués significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2022

	Pratique d'économie circulaire		
	Écoconception	Consommation ou approvisionnement responsables	Optimisation des activités
Ensemble des entreprises	6,5 %	23,8 %	20,0 %
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises		  	  
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises			  

Note : Consultez [le tableau suivant](#) pour en apprendre plus sur les résultats et les mesures de précision.
Source : Institut de la statistique du Québec.

2.2 Utiliser les produits plus fréquemment



- Économie collaborative
- Location à court terme

► **Entreprises qui ont en place au moins une pratique de ce thème**

Les pratiques du thème *Utiliser plus fréquemment* sont les moins communes parmi les entreprises du Québec. Ce thème est mis en application par seulement 25,4 % des entreprises du Québec. Le nombre limité de pratiques dans ce thème pourrait expliquer ce résultat.

Néanmoins, cinq secteurs économiques ont utilisé plus souvent que les autres ces pratiques : les deux secteurs des ressources primaires, le secteur des arts, des spectacles et des loisirs, le secteur de la construction et celui des services

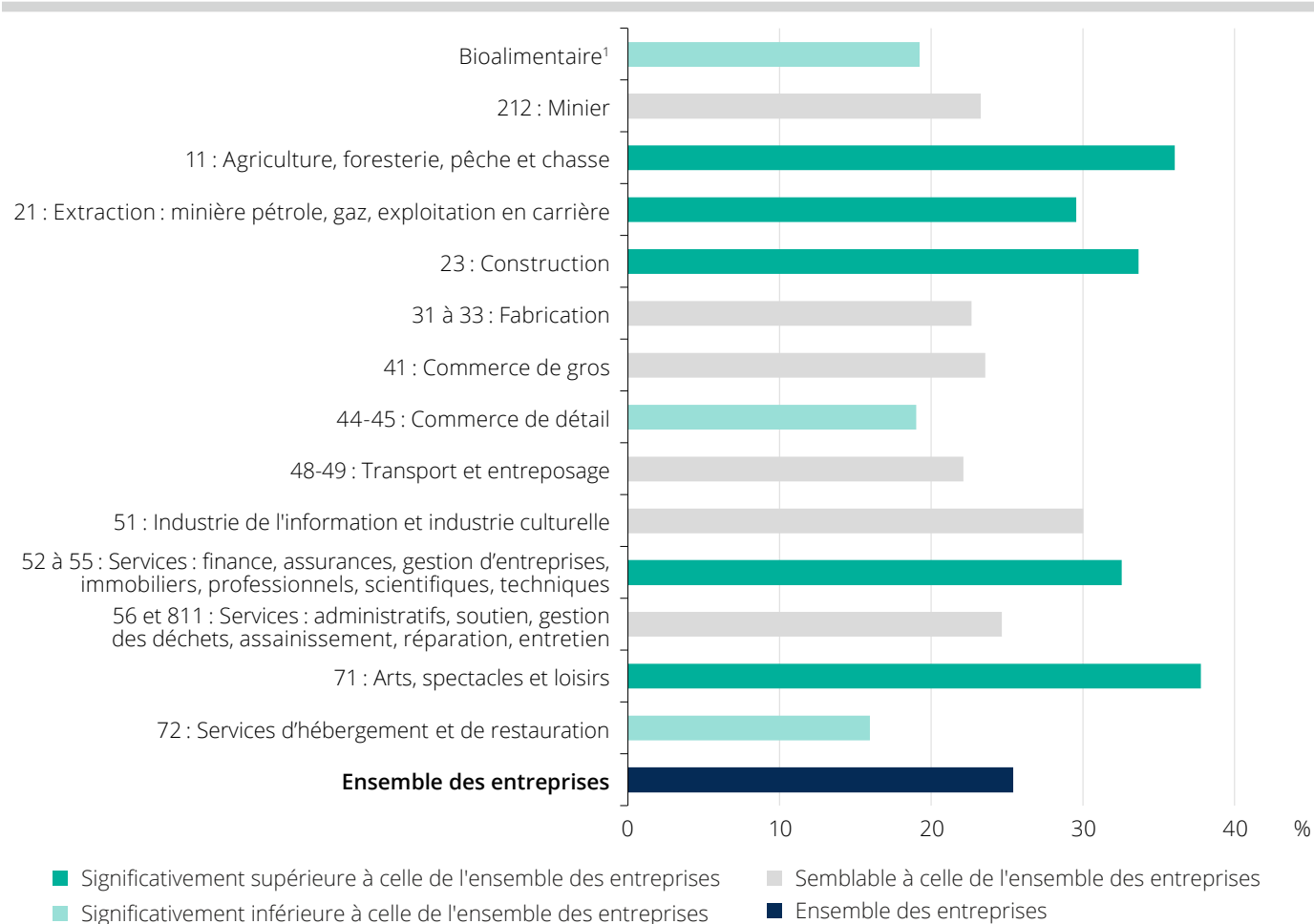
professionnels (notons que ces deux derniers secteurs se démarquent habituellement moins souvent des autres en ce qui concerne les pratiques d'économie circulaire).

À l'inverse, le secteur bioalimentaire et ceux du commerce de détail et des services d'hébergement et de restauration sont les moins susceptibles d'adopter des pratiques liées à la location à court terme ou à l'économie collaborative. En effet, de 16 % à 19 % des entreprises de ces secteurs ont utilisé au moins une de ces pratiques.

Le graphique suivant présente les proportions d'entreprises qui ont pratiqué l'économie collaborative et/ou la location à court terme.

Figure 3

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Optimiser pour utiliser plus fréquemment*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN comprenant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

► Selon la pratique

L'économie collaborative, qui privilégie l'usage d'un bien plutôt que la possession, est mise en place par 18,8 % des entreprises du Québec. Certains secteurs d'activité se démarquent positivement de l'ensemble des entreprises. Les proportions d'entreprises qui pratiquent l'économie collaborative sont plus élevées dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche

et de la chasse, celui des arts, des spectacles et des loisirs et ceux des services professionnels (SCIAN 52 à 55) que dans les autres secteurs (respectivement 28,6 %, 29,6 % et 26,1 %).

La proportion d'entreprises des secteurs des services d'hébergement et de restauration est plus faible que celle de l'ensemble

des entreprises, soit 12,1 % (à interpréter avec prudence). L'économie collaborative est également plus rare chez les entreprises du secteur bioalimentaire (15,4 % des entreprises) que dans l'ensemble. Le tableau suivant illustre les proportions d'entreprises employant l'économie collaborative, selon le secteur économique.

Tableau 2

Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer l'économie collaborative, selon le secteur d'activité, Québec, 2022

Secteur d'activité et code SCIAN	Proportion d'entreprises (%)	Cote	Intervalle de confiance à 95 %
Ensemble des entreprises	18,8	A	17,2 - 20,4
Bioalimentaire	15,4 [†]	B	12,7 - 18,6
212 : Minier	15,2	C	11,7 - 19,5
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	28,6 [†]	B	23,6 - 34,2
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	21,0	B	17,7 - 24,7
23 : Construction	20,8	C	16,5 - 25,9
31 à 33 : Fabrication	16,7	C	13,0 - 21,1
41 : Commerce de gros	18,0	C	14,2 - 22,7
44-45 : Commerce de détail	15,3	C	11,8 - 19,6
48-49 : Transport et entreposage	16,8	C	12,9 - 21,7
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	19,8	C	15,8 - 24,7
52-55 : Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques	26,1 [†]	C	20,8 - 32,1
56 et 811 : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services de réparation et d'entretien	16,6	D	12,1 - 22,3
71 : Arts, spectacles et loisirs	29,6 [†]	B	24,8 - 35,0
72 : Services d'hébergement et de restauration	12,1 [†]	D	8,8 - 16,6

† Différence significative de la moyenne.

Qualité de l'estimation

A Excellente.

B Très bonne.

C Bonne.

D Passable (à interpréter avec prudence).

E Faible (estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement).

Note : L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.



Minicel73 / AdobeStock

La **location à court terme** est une pratique plus marginale ; 11,1 % des entreprises l'ont mise en pratique. Cependant, cinq secteurs économiques se démarquent des autres par l'utilisation de la location à court terme, soit les deux secteurs des ressources naturelles, le secteur de la construction, le secteur de l'industrie de l'information et l'industrie culturelle, ainsi que celui des arts, des spectacles et des loisirs. Quatre autres secteurs pratiquent significativement moins que les autres la location à court terme : le commerce de détail, le transport et l'entreposage, le secteur bioalimentaire et les services d'hébergement et de restauration. Au tableau suivant, on présente les secteurs économiques pour lesquels la proportion d'entreprises employant les pratiques du thème *Utiliser plus fréquemment* est plus élevée ou plus faible que celle de l'ensemble des entreprises.

Tableau 3

Proportion d'entreprises ayant utilisé une pratique du thème *Optimiser pour utiliser plus fréquemment*, et secteurs économiques qui se sont démarqués significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2022

	Pratique d'économie circulaire	
	Économie collaborative	Location à court terme
Ensemble des entreprises	18,8 %	11,1 %
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises		
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises		

Note : Consultez [le tableau suivant](#) pour en apprendre plus sur les résultats et les mesures de précision.

Source : Institut de la statistique du Québec.

2.3 Prolonger la durée de vie des produits et des composants



- Entretien et réparation
- Don et revente
- Reconditionnement
- Économie de fonctionnalité

► Entreprises qui ont en place au moins une pratique de ce thème

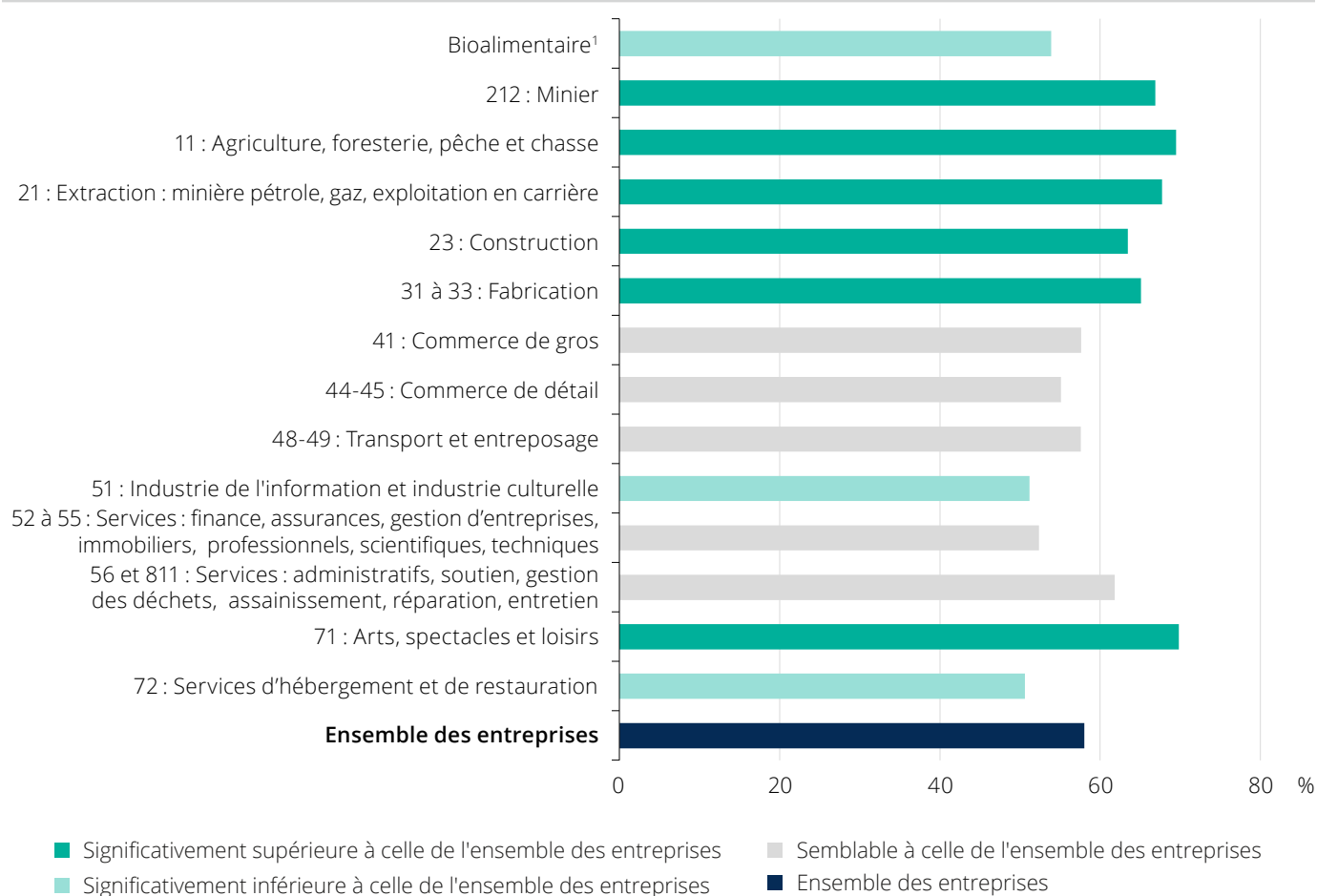
Les pratiques du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants* sont beaucoup plus présentes que celles des autres thèmes au Québec. En effet, 58 % des entreprises ont indiqué avoir mis en place au moins une des pratiques de ce thème. Les écarts entre les résultats des différents secteurs économiques et ceux de l'ensemble des entreprises sont moins grands que ceux du thème précédent. Néanmoins, les entreprises des secteurs des ressources naturelles (incluant le secteur minier analysé séparément) ; de la construction ; de la fabrication ; et des arts, des spectacles et des loisirs sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à adopter ces pratiques. Les entreprises de l'industrie bioalimentaire et des secteurs de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle, et des services d'hébergement et de restauration sont toutefois significativement moins nombreuses que l'ensemble des entreprises à adopter ces pratiques.



Minicel73 / AdobeStock

Figure 4

Proportion d'entreprises ayant déclaré avoir en place au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN comprenant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

► Selon la pratique

La deuxième pratique d'économie circulaire la plus répandue, toutes pratiques confondues, est **l'entretien et la réparation** : 49,4 % des entreprises ont déclaré entretenir et réparer certains de leurs intrants ou de leurs équipements. En proportion, ce sont les deux secteurs primaires (incluant le secteur minier analysé séparément), le secteur de la construction, celui de la fabrication ainsi que le secteur des arts, des spectacles et des loisirs qui utilisent le

plus cette pratique. A contrario, plusieurs secteurs des services ont significativement moins mis en place cette pratique (voir le tableau 4).

Les entreprises du secteur de l'information et des médias⁶ sont significativement moins nombreuses que l'ensemble des entreprises à entretenir ou à réparer les équipements, mais elles se démarquent positivement par le **don et la revente** de

matériel (34 %, comme le secteur des arts, des spectacles et des loisirs). Le don et la revente sont pratiqués par 23 % des entreprises, tous secteurs confondus. Le seul secteur pour lequel les entreprises ont significativement moins mis en place cette pratique que l'ensemble des entreprises est celui des services d'hébergement et de restauration (16 %).

6. Le secteur de l'industrie de l'information et de l'industrie culturelle regroupe les médias, les services d'informations et d'édition, les bibliothèques ainsi que l'industrie du film et de l'enregistrement sonore (y compris la musique).

Tableau 4

Proportion d'entreprises ayant utilisé une pratique du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, et secteurs économiques qui se sont démarqués significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2022

	Pratique d'économie circulaire			
	Entretien et réparation	Don et revente	Reconditionnement	Économie de fonctionnalité
Ensemble des entreprises	49,4 %	23,1 %	19,9 %	6,8 %
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises				
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises				

Note : Consultez [le tableau suivant](#) pour en apprendre plus sur les résultats et les mesures de précision.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Plus de 25 % des entreprises des secteurs primaires (incluant le secteur minier analysé séparément) ; du commerce de gros ; des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement ; et de réparation et d'entretien (SCIAN 56 et 811) ont indiqué utiliser des pratiques de **reconditionnement**. Le reconditionnement est une pratique qui va au-delà de l'entretien et de la réparation ; elle permet de faire une remise à neuf d'un produit.

L'économie de fonctionnalité, quant à elle, demeure une pratique marginale ; seulement 6,8 % des entreprises ont déclaré avoir adopté cette pratique. Les entreprises des secteurs de l'information et des médias, de même que des secteurs des services professionnels (SCIAN 52 à 55) sont proportionnellement plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à y recourir. Toutefois, ces résultats statistiques sont de faible qualité et doivent être interprétés avec prudence.

2.4 Donner une nouvelle vie aux ressources



- Symbiose industrielle
- Recyclage et/ou compostage
- Valorisation des résidus

► Entreprises qui ont en place au moins une pratique de ce thème

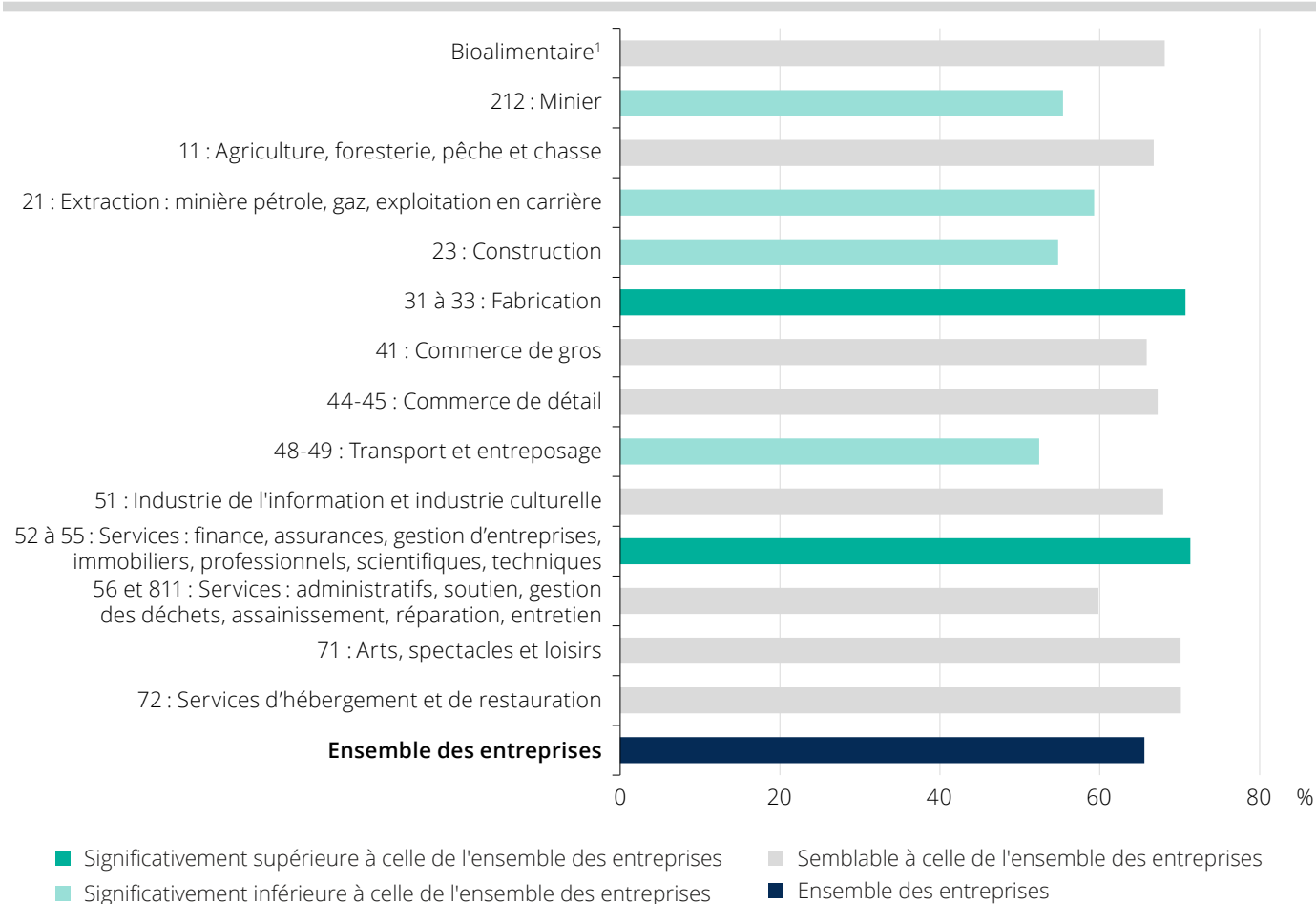
Les pratiques du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources* sont les plus courantes ; de 65,6 % des entreprises ont indiqué avoir en place au moins une de ces pratiques. Ce résultat s'explique surtout par le fait que le recyclage et le compostage font partie de ce regroupement, alors que les deux autres pratiques du thème sont plutôt marginales.

Deux secteurs se démarquent des autres, car ils utilisent davantage de pratiques issues de ce thème que les autres secteurs d'activité, soit la fabrication (70,7 % des entreprises ; SCIAN 31-33) et le secteur des services professionnels (71,3 % ; SCIAN 52 à 55).

Les résultats indiquent également que les entreprises des secteurs de la construction, de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière, du sous-secteur minier et du secteur du transport et de l'entreposage sont proportionnellement moins susceptibles d'utiliser une pratique visant à donner une nouvelle vie aux ressources. En effet, de 52,4 % à 59,3 % d'entre elles utilisent une de ces pratiques (les résultats ne sont pas statistiquement différents entre ces secteurs ; voir le tableau 5).

Figure 5

Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022



1. L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN comprenant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

► Selon la pratique

La pratique du **recyclage et/ou compostage** est de loin la pratique d'économie circulaire la plus commune au Québec ; elle est présente chez 63,9 % des entreprises de cinq personnes ou plus. Les services professionnels (SCIAN 52 à 55) ainsi que les services d'hébergement et de restauration se démarquent des autres par cette pratique : environ 70,0 % des entreprises de ces secteurs font du recyclage et/ou du compostage. Les entreprises du secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, et de l'extraction de pétrole et de gaz, du sous-secteur minier de même que des secteurs de la construction et du transport

et de l'entreposage sont proportionnellement moins nombreuses que l'ensemble des entreprises à recycler ou à composter.

La **valorisation des résidus** est quant à elle une pratique plutôt rare ; elle est mise en place chez 8,2 % des entreprises. Cette stratégie est plus particulièrement pratiquée chez les entreprises du sous-secteur minier (24,3 %). De façon plus générale, elle est aussi davantage mise en place chez les entreprises des secteurs primaires, du secteur de la fabrication (environ 20 %) ainsi que du secteur bioalimentaire (10,9 %).

La **synergie industrielle** est mise en place par seulement 3,4 % des entreprises du Québec. On estime qu'environ 7 % des entreprises des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la chasse ainsi que de l'extraction minière et de l'exploitation en carrière ont pratiqué la synergie industrielle, tout comme 8,7 % des entreprises de fabrication. En raison du faible nombre d'entreprises mettant cette pratique en place, ces résultats sont de qualité passable et sont à interpréter avec prudence.

Tableau 5

Proportion d'entreprises ayant utilisé une pratique du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, et secteurs d'activité qui se sont démarqués significativement de l'ensemble des entreprises, Québec, 2022

	Pratique d'économie circulaire		
	Symbiose industrielle	Recyclage et/ou compostage	Valorisation des résidus
Ensemble des entreprises	3,4 %	63,9 %	8,2 %
Secteurs ayant un résultat significativement au-dessus de celui de l'ensemble des entreprises			
Secteurs ayant un résultat significativement inférieur à celui de l'ensemble des entreprises			

Note : Consultez [le tableau suivant](#) pour en apprendre plus sur les résultats et les mesures de précision.

Source : Institut de la statistique du Québec.



ronstik / AdobeStock

Conclusion

Aucun secteur d'activité ne se démarque significativement de l'ensemble des entreprises dans chacun des quatre thèmes de l'économie circulaire. Toutefois, le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse ainsi que celui de des arts, des spectacles et des loisirs se démarquent dans les thèmes *Repenser, Utiliser plus fréquemment* et *Prolonger la durée de vie*. Quant au secteur de la fabrication, il se distingue dans les thèmes *Repenser, Prolonger la durée de vie* et *Donner une nouvelle vie aux ressources*.

En matière de pratiques d'affaires, ces trois secteurs d'activités se démarquent positivement de l'ensemble des entreprises dans au moins 5 pratiques d'économie circulaire sur 12. Si le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière, de l'extraction de pétrole et de gaz se distingue positivement dans cinq pratiques également, il a recours au recyclage/compostage et utilise l'économie de fonctionnalité beaucoup moins souvent que les autres secteurs d'activités.

Bien que les proportions d'entreprises employant des pratiques d'économie circulaire soient plus proches de la moyenne dans le secteur de la fabrication, les entreprises de ce secteur se démarquent par des pratiques rares, comme l'écoconception, la symbiose industrielle et la valorisation des résidus.

Le secteur bioalimentaire met davantage en place des pratiques visant à repenser la consommation (approvisionnement responsable et optimisation des activités) que les autres secteurs. Cependant, les pratiques visant à *Utiliser plus fréquemment* sont généralement rares dans ce secteur.

Le secteur de la construction met plus rarement en place des pratiques visant à réduire à la source ou à donner une nouvelle vie aux ressources. Toutefois, il se démarque dans les thèmes *Utiliser plus fréquemment* et de *Prolonger la durée de vie*.

Les entreprises des secteurs du commerce de gros ; du commerce de détails ; du transport et de l'entreposage ; des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement ; ainsi que de l'entretien et de la réparation ne s'écartent généralement pas de la moyenne de l'ensemble des entreprises.

Le secteur des services d'hébergement et de restauration se distingue par sa faible adoption de plusieurs pratiques d'économie circulaire, particulièrement celles visant à utiliser plus fréquemment les ressources et à prolonger la durée de vie des matières. Toutefois, les entreprises de ce secteur sont plus nombreuses que l'ensemble des entreprises à effectuer des achats responsables.

L'économie circulaire est un concept émergent, et chaque secteur d'activité y participe de façon conventionnelle ou plus innovante. L'édition 2025 de *l'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres* permettra d'en suivre l'évolution.

Glossaire

Cycle de vie

Ensemble des étapes de la vie d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple : l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage et la distribution, l'utilisation, la fin de vie¹.

Économie circulaire

Système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Pratiques d'affaires en économie circulaire²

Écoconception

Conception qui vise à prendre en compte les impacts environnementaux potentiels des produits ou des procédés tout au long de leur cycle de vie, dans le but de minimiser ou de prévenir ces impacts. L'étape de conception est en effet déterminante pour réduire la quantité de ressources vierges requise dans la fabrication des biens.

L'écoconception permet par exemple :

- de concevoir des produits répondant simultanément à plusieurs fonctions ;
- de réduire la quantité de ressources nécessaire pour la fabrication et l'usage d'un produit ;

- de privilégier des ressources à faible impact (renouvelables, non toxiques, réutilisables, recyclées, etc.) ;
- d'éviter de contaminer les composantes d'origine biologique avec des intrants toxiques ;
- de favoriser un usage prolongé du produit (durabilité, réparabilité, mises à jour facilitées, etc.) ;
- de s'inspirer de la nature dans la conception des produits (biomimétisme).

Consommation et approvisionnement responsables

Mode de consommation qui tient compte de critères environnementaux, sociaux et économiques dans une perspective de développement durable.

Le modèle d'économie circulaire propose de nouveaux critères d'achat centrés sur l'usage optimal des ressources.

Optimisation des opérations

Amélioration ou modification des techniques, des technologies, des procédés ou des processus employés au sein d'une organisation dans le but de réduire les ressources nécessaires à certaines activités ou d'en maximiser l'utilisation.

En lien avec l'économie circulaire, les entreprises peuvent, par exemple, cibler plus efficacement les ressources prioritaires à économiser (en raison de risque d'approvisionnement, de la rareté des ressources, etc.) et trouver plus facilement des débouchés pour leurs rejets ou sous-produits.

Les nouvelles technologies peuvent aider à l'optimisation des opérations, notamment des systèmes de gestion de l'information permettant de mieux gérer la consommation de ressources, de cibler les pertes, de planifier efficacement la logistique de distribution.

La fabrication additive (dont l'impression 3D) recèle également un potentiel intéressant en matière d'économie de ressources.

Économie collaborative

Économie qui repose sur l'échange et la mutualisation des biens, des services et des connaissances. Elle regroupe une grande variété de stratégies commerciales et de modèles d'échanges, avec ou sans intermédiaire, et permet de maximiser l'usage des biens et produits en circulation dans le marché. L'économie collaborative touche différents systèmes et pratiques de consommation, de production, de financement ainsi que d'acquisition et de transmission du savoir.

Aussi appelée « économie de/du partage », l'économie collaborative est facilitée par le développement de plateformes Web.

Exemples : Uber ou d'autres entreprises de transports de colis et de personnes, partages de locaux pour entreprise, Exagrange (location pair-à-pair d'actifs agricoles et forestiers), plateformes de partage d'expertise entre entreprises, Amigo (covoiturage), Partage Club (plateforme de partage d'objet entre voisins), Wikipédia (partage des connaissances).

Suite à la page 15

1. Office québécois de la langue française (2010).

2. Définitions inspirées de Québec circulaire, de RECYC-QUÉBEC et de l'OQLF. Certains paragraphes peuvent avoir été coupés ou modifiés à des fins de simplification.

Location à court terme

En location, une organisation ou une personne est propriétaire d'un bien et en loue l'usage pour une durée déterminée. Cette stratégie est bien connue de certains secteurs, comme l'outillage, l'automobile et l'immobilier. En évitant aux clientèles d'avoir à acheter un bien dont elles ne se servent qu'occasionnellement, la location peut permettre de maximiser leur utilisation donc d'intensifier l'usage des biens. Ce modèle d'affaires répond donc au même objectif que celui de l'économie collaborative, mais il est plus adapté pour les clientèles qui ne souhaitent pas être en lien avec les autres usagers et usagères d'un même bien.

Sous l'impulsion de l'économie circulaire, la location s'étend à de plus en plus de secteurs, comme celui de la mode et du textile.

Entretien et réparation

Première stratégie pour prolonger la durée de vie des biens, l'entretien et la réparation peuvent être réalisés par le consommateur ou la consommatrice même, un organisme spécialisé (ex. : cordonnerie), le distributeur ou le fabricant. Elle vise à maintenir un produit en bon état d'utilisation ou à le remettre en état de marche pour la même fonction. La réparation permet de lutter contre l'obsolescence.

Bien que l'entretien et la réparation soient déjà très répandus pour les biens de longue durée (ex. : avions, bateaux, automobiles, habitations), on observe une tendance inverse pour les produits de consommation courante et les petits électroménagers.

Don

Cession d'un bien à une autre personne physique ou morale sans contrepartie.

Revente

Vente d'un produit usagé, généralement à un prix moindre que lors de la vente initiale. Le don et la revente constituent des pratiques de circulation des ressources par redistribution, ce qui participe à l'allongement de la durée de vie d'un produit. Les nouvelles plateformes numériques offrent de nouvelles occasions aux personnes qui veulent se départir d'objets d'entrer en contact avec celles qui en recherchent.

Reconditionnement

Pratique qui consiste à remettre un produit ou composant à l'état neuf avec une garantie équivalente ou proche de celle du neuf. Une suite d'étapes standardisées visent à rétablir ses performances ou sa qualité d'origine et à prolonger sa durée de vie. Le produit est collecté, transporté et désassemblé. Ensuite, tous ses composants sont nettoyés et contrôlés, et certains sont changés ou réusinés. Le produit est alors réassemblé, contrôlé et remis en vente sur le marché.

Le reconditionnement permet notamment de réduire les coûts de production et de lutter contre l'obsolescence. Il s'agit d'une pratique courante dans les secteurs de l'électronique (p. ex. reconditionnement d'ordinateurs et de téléphones cellulaires), de l'automobile et de l'aéronautique, entre autres.

Économie de fonctionnalité ou de la fonctionnalité

Modèle économique qui privilégie la vente de la performance d'usage d'un bien, plutôt que la vente du bien lui-même. On vend la mise à disposition d'un bien matériel ou d'un service. L'entreprise demeure propriétaire du bien, mais elle tire désormais ses revenus de l'usage et de l'entretien des produits.

Cette stratégie permet d'éviter la surconsommation de ressources, de promouvoir l'expertise et la valeur des services et de combattre l'obsolescence programmée par la production de biens durables et réparables.

Par exemple, Michelin offre à des propriétaires de flottes de camions lourds un service de pneumatiques plutôt que les pneus eux-mêmes. Le client ou la cliente ne possède pas les pneus, qui lui sont facturés au kilomètre. En conservant la propriété du produit, le fabricant peut gérer adéquatement la fin de cycle de vie. Le produit peut alors être réparé, remis à neuf ou démantelé pour générer de nouvelles composantes ou matières premières.

Écologie industrielle/Symbiose industrielle/Écologie industrielle et territoriale

Approche de gestion des systèmes de production industrielle qui vise à optimiser l'utilisation des ressources par les entreprises d'un territoire en s'inspirant des cycles des écosystèmes naturels.

La symbiose industrielle repose sur des synergies (échange ou mise en commun de ressources) et des stratégies de bouclage des flux qui visent à optimiser la gestion des matières résiduelles et des ressources.

On distingue :

- Les synergies de substitution, où le résidu de l'un se substitue en tout ou en partie à une matière première de l'autre ;
- Les synergies de mutualisation, où plusieurs entreprises coordonnent leurs besoins en ressources qu'elles partagent pour répondre à un besoin commun.

Suite à la page 16

Recyclage

Processus par lequel une matière résiduelle subit des transformations afin d'être utilisée comme matière première dans la fabrication d'un nouveau produit.

L'économie circulaire permet d'une part de mettre en place les boucles de recyclage les plus courtes possibles et ainsi, de privilégier les marchés locaux de recyclage plutôt que les marchés d'exportation. D'autre part, dans un souci de préserver la valeur des ressources, elle invite à miser sur le recyclage qui a pour but de transformer une matière résiduelle en un produit à valeur ajoutée (suprarecyclage, qu'on nomme *upcycling* en anglais).

Compostage

Traitement aérobie (en présence d'oxygène) des matières organiques, qui crée un produit solide mature : le compost. Le compost est un produit stable, riche en composés humiques, qui sert principalement d'amendement pour les sols.

Valorisation des résidus

Mode de valorisation des matières résiduelles consistant à leur faire subir un traitement thermique ou chimique et à récupérer l'énergie ainsi produite pour une utilisation subséquente.

Exemples : l'incinération avec récupération d'énergie, la biométhanisation, la combustion dans une chaudière industrielle ou dans un four de cimenterie, la pyrolyse et la gazéification.

Secteurs d'activité³

Les entreprises sont classées selon les secteurs ou sous-secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en fonction de

leur activité principale, c'est-à-dire celle qui génère la part la plus importante du chiffre d'affaires.

Les secteurs ou sous-secteurs visés par l'enquête sont :

Secteur primaire (ou extractif)

SCIAN 11 – Agriculture, foresterie, pêche et chasse : inclut les cultures agricoles, l'élevage et l'aquaculture, la foresterie et l'exploitation forestière, la pêche, la chasse et le piégeage, ainsi que les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie. Ce secteur correspond à l'un des deux secteurs primaires désignés dans le texte.

SCIAN 21 – Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz : inclut l'extraction de pétrole et de gaz, l'extraction minière et l'exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz), les activités de soutien à l'extraction minière, pétrolière et gazière. Ce secteur correspond à l'un des deux secteurs primaires désignés dans le texte.

SCIAN 212 (secteur minier) – Extraction minière et exploitation en carrière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) : comprend les établissements dont l'activité principale est l'extraction, l'enrichissement ou toute autre préparation des minéraux métalliques et non métalliques, y compris le charbon.

Secteur secondaire (ou industriel)

SCIAN 23 – Construction : inclut la construction de bâtiments, les travaux de génie civil et les entrepreneurs spécialisés.

SCIAN 31-32-33 – Fabrication (secteur manufacturier) : inclut la fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac, les usines de textiles, les usines de produits textiles, la fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits

analogues, la fabrication de produits en bois et du papier, l'impression et les activités connexes de soutien à l'impression, la fabrication de produits du pétrole et du charbon, de produits chimiques, de produits en plastique et en caoutchouc, de produits minéraux non métalliques, la première transformation des métaux, la fabrication de produits métalliques, de machines, de produits informatiques et électroniques, de matériel, d'appareils et de composants électriques, la fabrication de matériel de transport, de meubles et de produits connexes, ainsi que des activités diverses de fabrication.

Secteur tertiaire (ou des services)

SCIAN 41 – Commerce de gros : inclut les grossistes-marchands de produits agricoles, de pétrole, de produits pétroliers, et d'autres hydrocarbures, de produits alimentaires, de boissons, de tabac, d'articles personnels et ménagers, de véhicules automobiles, de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles, de matériaux et de fournitures de construction, de machines, de matériel et de fournitures, de produits divers, ainsi que le commerce électronique de gros entre entreprises, et agents et courtiers.

SCIAN 44-45 – Commerce de détail : inclut les concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles, les marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage, les détaillants d'alimentation, de meubles, d'accessoires de maison, d'appareils électroniques et ménagers, de marchandises diverses, de produits de santé et de soins personnels, les stations-service, les marchands de combustibles, les détaillants de vêtements, d'accessoires vestimentaires, de chaussures, de bijoux, de bagages, de maroquinerie, d'articles de sport et de passe-temps, d'instruments de musique et d'objets divers.

Suite à la page 17

3. Statistique Canada (2024).

SCIAN 48-49 – Transport et entreposage : inclut le transport aérien, ferroviaire, par eau, par camion, en commun, terrestre de voyageurs, par pipeline, de tourisme et d'agrément, les activités de soutien au transport, les services postaux, les messageries et services de messagers, ainsi que l'entreposage.

SCIAN 51 – Industrie de l'information et industrie culturelle : inclut les industries du film et de l'enregistrement sonore, l'édition, la radiotélévision, les fournisseurs de contenu, les télécommunications, les fournisseurs d'infrastructures informatiques, le traitement de données, l'hébergement de données et les services connexes, les portails de recherche Web, les bibliothèques, les archives et tous les autres services d'information.

SCIAN 52 – Finance et assurances : inclut les autorités monétaires, la banque centrale, l'intermédiation financière et les activités connexes, les valeurs mobilières, les contrats de marchandises et les autres activités d'investissement financier connexes, les sociétés d'assurance et les activités connexes d'assurance, les fonds et autres instruments financiers.

SCIAN 53 – Services immobiliers et services de location et de location à bail : inclut les services immobiliers, de location et de location à bail, les bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur).

SCIAN 54 – Services professionnels, scientifiques et techniques : inclut les services juridiques, les services de

comptabilité, de préparation de déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie, l'architecture, le génie et les services connexes de génie, les services spécialisés de design, la conception de systèmes informatiques et les services connexes, les services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques, les services de recherche et de développement scientifiques, la publicité, les relations publiques et leurs services connexes, les autres services professionnels, scientifiques et techniques.

SCIAN 55 – Gestion de sociétés et d'entreprises : inclut les entités juridiques qui ne détiennent que les titres de filiales et de sociétés affiliées dans le but de détenir une participation majoritaire ou d'influencer les décisions de gestion de ces entreprises ainsi que les établissements dont l'activité principale est l'administration, la surveillance et la gestion d'autres établissements de la société ou de l'entreprise et qui peuvent également détenir les titres de leurs filiales et sociétés affiliées.

SCIAN 56 – Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement : inclut les services administratifs de bureau, les services de soutien d'installations, d'emploi, de soutien aux entreprises, de préparation de voyages et de réservation, d'enquêtes et de sécurité, les services relatifs aux bâtiments et aux logements, les autres services de soutien, les services de gestion des déchets et d'assainissement.

SCIAN 71 – Arts, spectacles et loisirs : inclut les arts d'interprétation, les sports-spectacles et les activités connexes, les établissements du patrimoine (tels que les musées, les jardins zoologiques et les parcs naturels), le divertissement, les loisirs, les jeux de hasard et les loteries.

SCIAN 72 – Services d'hébergement et de restauration : inclut les services d'hébergement, les services de restauration et de débits de boissons.

SCIAN 811 – Réparation et entretien : comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer la réparation ou l'entretien de véhicules automobiles, de machines, de matériel et d'autres produits. Ces établissements effectuent des réparations ou des opérations d'entretien préventif pour s'assurer que ces produits fonctionnent correctement.

Secteur bioalimentaire

Le secteur bioalimentaire est constitué du regroupement des sous-secteurs des cultures agricoles (SCIAN 111), de l'élevage et l'aquaculture (SCIAN 112), de la pêche, de la chasse et du piégeage (SCIAN 114), des sous-secteurs de la fabrication d'aliments (SCIAN 311), de la fabrication de boissons et de produits du tabac (SCIAN 312), des grossistes-marchands de produits agricoles (SCIAN 411), des grossistes-marchands de produits alimentaires, de boissons et de tabac (SCIAN 413), des détaillants d'alimentation (SCIAN 445), ainsi que du sous-secteur de la restauration et des débits de boissons (SCIAN 722).

Méthodologie

L'Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres vise les entreprises employant au moins cinq personnes au Québec en 2022 n'étant pas fermées de façon définitive et évoluant dans l'un des secteurs d'activité suivants du Système de classification des industries d'Amérique du Nord (SCIAN) :



Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)



Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)



Construction (SCIAN 23)



Fabrication (SCIAN 31-33)



Commerce de gros (SCIAN 41)



Commerce de détail (SCIAN 44-45)



Transport et entreposage (SCIAN 48-49)



Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)



Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)



Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)



Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)



Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)



Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)



Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)



Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)

L'échantillon de 5 000 entreprises a été sélectionné à partir du Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le taux de réponse global pondéré de l'enquête est de 77,4 % (3 298 entreprises) dont :

- 77,9 % chez les entreprises employant moins de 100 personnes (3 013 entreprises)
- 70,6 % chez les entreprises employant 100 personnes et plus (285 entreprises)

Le mode de collecte utilisé était le questionnaire en ligne ou téléphonique, au choix de la personne répondante.

La période de collecte s'est étendue du 13 février 2023 au 21 avril 2023.

Pour de l'information supplémentaire, veuillez consulter le [rapport d'enquête](#).

Les résultats détaillés et les mesures de précisions de l'enquête sont disponibles [dans les tableaux détaillés](#).

Les analyses présentées dans ce bulletin sont basées sur des différences statistiquement significatives.

Bien que les graphiques présentés semblent montrer des différences entre les résultats, il arrive que celles-ci ne soient pas statistiquement significatives. Ainsi, un écart important entre deux proportions estimées n'est pas nécessairement statistiquement significatif. En effet, la marge d'erreur qui affecte un résultat peut faire qu'on ne soit pas en mesure d'affirmer que celui-ci est différent d'un autre résultat (plus faible ou plus élevé).

Pour conclure qu'il existe une différence entre des données, il faut procéder à des tests statistiques basés notamment sur le coefficient de variation disponible dans les tableaux des résultats détaillés. Dans les analyses et figures présentées dans ce bulletin, seuls les résultats significatifs au seuil de 5 % sont mentionnés.

Lorsque la cote de l'estimation est de D, soit d'une qualité passable, un « * » accompagne le résultat dans les figures et les analyses.

Bibliographie

- BERNEMAN, C., P. LANOIE, S. PLOUFFE et M.-F. VERNIER (2009). L'éco-conception : Quels retours économiques pour l'entreprise ?, [En ligne], Avril, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 70 p. [cirano.qc.ca/files/publications/2009s-09.pdf].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2024). *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres, Édition 2023*, [En ligne], Québec, L'Institut, 124 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-developpement-durable-pratiques-ecoresponsables-technologies-propres-2023.pdf].
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2025). *Accélérer le développement de l'économie circulaire - Feuille de route gouvernementale en économie circulaire 2024-2028*, [En ligne], 59 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/feuille-route-economie-circulaire.pdf].
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2010). « Cycle de vie », *Grand dictionnaire terminologique*, [En ligne], Québec. [vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26505157/cycle-de-vie].
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2025, mis à jour le 2 avril). *Entrer dans la ronde : vocabulaire de l'économie circulaire*, [En ligne], Québec. [www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/vocabulaire-economie-circulaire.aspx].
- QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). Pôle en économie circulaire, [Infographie]. Repéré au www.quebeccirculaire.org/data/sources/users/5777/20220211162031-20220211poleecdiversite-des-membresfr.pdf.
- QUÉBEC CIRCULAIRE (2018). *Stratégies de circularité*, [En ligne]. [www.quebeccirculaire.org/static/strategies-de-circularite.html].
- RECYC-QUÉBEC (2025). *Lexique*, [En ligne], Québec. [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/lexique/].
- STATISTIQUE CANADA (2024, mis à jour le 6 août). *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada 2022 version 1.0*, [En ligne], Gouvernement du Canada. [www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1369825].

Tableaux complémentaires

Tableau 6

Tableau récapitulatif : Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire, selon le secteur d'activités, le thème et la pratique d'économie circulaire, Québec, 2022

Secteur d'activité (SCIAN)	Repenser pour réduire la consommation de ressources 			Optimiser pour utiliser plus fréquemment 		Prolonger la durée de vie des produits et des composants 				Donner une nouvelle vie aux ressources 		
	Écoconception	Consommation ou approvisionnement responsables	Optimisation des activités	Économie collaborative	Location à court terme	Entretien et réparation	Don et revente	Reconditionnement	Économie de fonctionnalité	Symbiose industrielle	Recyclage et/ou compostage	Valorisation des résidus
	%											
Ensemble des entreprises	6,5	23,8	20,0	18,8	11,1	49,4	23,1	19,9	6,8	3,4	63,9	8,2
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	7,3 *	28,1	29,7	28,6	17,1	63,7	26,1	26,6	F	7,3 *	60,1	21,6
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	8,4	26,5	23,6	21,0	18,4	60,9	21,3	28,2	3,8 *	7,2 *	53,0	17,7
23 : Construction	F	17,3	15,7	20,8	19,6	57,9	21,6	19,3	F	F	53,4	5,9 *
31 à 33 : Fabrication	12,8	22,8	32,7	16,7	9,2 *	55,4	26,7	21,7	8,6 *	8,7 *	67,2	20,4
41 : Commerce de gros	8,9 *	21,4	17,4	18,0	9,5 *	44,3	22,9	25,3	4,9 *	F	64,8	8,1 *
44-45 : Commerce de détail	6,5 *	24,4	17,2	15,3	5,0 *	47,2	26,7	18,7	7,2 *	F	66,3	6,2 *
48-49 : Transport et entreposage	F	19,7	17,4	16,8	7,4 *	52,2	20,0	18,3	5,7 *	F	51,3	7,5 *
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	5,5 *	23,4	15,0	19,8	15,3	31,4	33,9	16,7	11,2 *	X	67,5	5,4 *
52 à 55 : Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises ; services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques	8,3 *	25,6	19,7	26,1	13,8 *	41,2	22,5	15,5 *	12,2 *	F	70,0	F
56 et 811 : Services : administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement, et services de réparation et d'entretien	F	18,7 *	12,2 *	16,6 *	12,8 *	53,2	22,8	25,8	8,5 *	F	57,2	F

Suite à la page 21

Tableau 6 (suite)

Tableau récapitulatif : Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire, selon le secteur d'activités, le thème et la pratique d'économie circulaire, Québec, 2022

Pratique d'économie circulaire, Québec, 2022

Secteur d'activité (SCIAN)	 Repenser pour réduire la consommation de ressources			 Optimiser pour utiliser plus fréquemment		 Prolonger la durée de vie des produits et des composants				 Donner une nouvelle vie aux ressources		
	Écoconception	Consommation ou approvisionnement responsables	Optimisation des activités	Économie collaborative	Location à court terme	Entretien et réparation	Don et revente	Reconditionnement	Économie de fonctionnalité	Symbiose industrielle	Recyclage et/ou compostage	Valorisation des résidus
	%											
71 : Arts, spectacles et loisirs	9,0 *	34,1	21,4	29,6	19,4	64,5	34,3	21,6	8,0 *	X	68,7	7,3 *
72 : Services d'hébergement et de restauration	F	30,2	22,1	12,1 *	5,6 *	42,3	16,3	18,4	F	X	69,8	F
Bioalimentaire	6,5 *	28,3	25,0	15,4	6,8	45,9	20,7	20,2	3,4 *	3,7 *	66,4	10,9
212 : Secteur minier	5,9 *	25,2	22,2	15,2	13,6	60,7	24,6	26,2	X	X	46,9	24,3

■ Valeur statistiquement supérieure à celle de l'ensemble des entreprises.

■ Valeur statistiquement inférieure à celle de l'ensemble des entreprises.

X donnée confidentielle.

F trop peu fiable pour être publiée.

* La qualité de l'estimation est passable. L'estimation doit être interprétée avec prudence.

Note : Le secteur bioalimentaire regroupe des secteurs de l'agriculture, de la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

Tableau 7

Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Repenser pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022

Secteur d'activité et code SCIAN	Proportion d'entreprises (%)	Cote	Intervalle de confiance à 95 %
Ensemble des entreprises	35,1	A	33,2 - 37,1
Bioalimentaire	41,5 [†]	B	37,3 - 45,8
212 : Minier	38,1	B	32,8 - 43,6
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	41,2 [†]	B	35,6 - 47,1
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	40,2 [†]	B	36,1 - 44,5
23 : Construction	27,0 [†]	B	22,2 - 32,4
31 à 33 : Fabrication	43,1 [†]	B	37,8 - 48,5
41 : Commerce de gros	33,3	B	28,3 - 38,8
44-45 : Commerce de détail	35,1	B	30,1 - 40,5
48-49 : Transport et entreposage	27,8 [†]	B	22,9 - 33,3
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	33,8	B	28,7 - 39,2
52 à 55 : Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques	35,4	B	29,6 - 41,8
56 et 811 : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services de réparation et d'entretien	27,9 [†]	C	21,8 - 35,0
71 : Arts, spectacles et loisirs	44,2 [†]	B	38,6 - 49,9
72 : Services d'hébergement et de restauration	40,3 [†]	B	34,7 - 46,1

† Différence significative de la moyenne. Cette différence est basée sur les intervalles de confiance et d'un test de khi-deux.

Qualité de l'estimation

A Excellente.

B Très bonne.

C Bonne.

D Passable (à interpréter avec prudence).

E Faible (estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement).

Note : L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

Tableau 8

Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Optimiser pour utiliser plus fréquemment*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022

Secteur d'activité et code SCIAN	Proportion d'entreprises (%)	Cote	Intervalle de confiance à 95 %
Ensemble des entreprises	25,4	A	23,7 - 27,2
Bioalimentaire	19,2 [†]	B	16,2 - 22,6
212 : Minier	23,3	C	18,9 - 28,3
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	36,1 [†]	B	30,6 - 41,9
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	29,6 [†]	B	25,8 - 33,6
23 : Construction	33,7 [†]	B	28,5 - 39,3
31 à 33 : Fabrication	22,7	C	18,4 - 27,5
41 : Commerce de gros	23,6	C	19,2 - 28,6
44-45 : Commerce de détail	19,0 [†]	C	15,1 - 23,6
48-49 : Transport et entreposage	22,1	C	17,6 - 27,4
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	30,0	B	25,2 - 35,4
52 à 55 : Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques	32,6 [†]	B	26,9 - 38,8
56 et 811 : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services de réparation et d'entretien	24,6	C	18,9 - 31,5
71 : Arts, spectacles et loisirs	37,8 [†]	B	32,5 - 43,4
72 : Services d'hébergement et de restauration	16,0 [†]	C	12,1 - 20,8

† Différence significative de la moyenne. Cette différence est basée sur les intervalles de confiance et d'un test de khi-deux.

Qualité de l'estimation

A Excellente.

B Très bonne.

C Bonne.

D Passable (à interpréter avec prudence).

E Faible (estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement).

Note : L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

Tableau 9

Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Prolonger la durée de vie des produits et des composants*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022

Secteur d'activité et code SCIAN	Proportion d'entreprises (%)	Cote	Intervalle de confiance à 95 %
Ensemble des entreprises	58,0	A	56,0 - 60,0
Bioalimentaire	53,9 [†]	A	49,6 - 58,1
Minier	66,9 [†]	A	61,6 - 71,8
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	69,5 [†]	A	63,8 - 74,6
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	67,7 [†]	A	63,6 - 71,5
23 : Construction	63,5 [†]	A	57,8 - 68,8
31 à 33 : Fabrication	65,1 [†]	A	59,8 - 70,1
41 : Commerce de gros	57,6	A	52,1 - 63,0
44-45 : Commerce de détail	55,1	A	49,7 - 60,4
48-49 : Transport et entreposage	57,6	B	51,6 - 63,4
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	51,2 [†]	B	45,6 - 56,7
52 à 55 : Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques	52,4	B	45,9 - 58,7
56 et 811 : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services de réparation et d'entretien	61,8	B	54,4 - 68,8
71 : Arts, spectacles et loisirs	69,8 [†]	A	64,1 - 75,0
72 : Services d'hébergement et de restauration	50,6 [†]	B	44,8 - 56,4

[†] Différence significative de la moyenne. Cette différence est basée sur les intervalles de confiance et d'un test de khi-deux.

Qualité de l'estimation

A Excellente.

B Très bonne.

C Bonne.

D Passable (à interpréter avec prudence).

E Faible (estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement).

Note : L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

Tableau 10

Proportion d'entreprises ayant déclaré pratiquer au moins une pratique d'économie circulaire du thème *Donner une nouvelle vie aux ressources*, selon le secteur d'activité, Québec, 2022

Secteur d'activité et code SCIAN	Proportion d'entreprises (%)	Cote	Intervalle de confiance à 95 %
Ensemble des secteurs	65,6	A	63,6 - 67,5
Bioalimentaire	68,1	A	64,0 - 72,0
212 : Minier	55,4 [†]	B	49,9 - 60,8
11 : Agriculture, foresterie, pêche et chasse	66,8	A	61,0 - 72,1
21 : Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	59,3 [†]	A	55,1 - 63,4
23 : Construction	54,8 [†]	B	49,0 - 60,4
31 à 33 : Fabrication	70,7 [†]	A	65,6 - 75,4
41 : Commerce de gros	65,9	A	60,5 - 70,9
44-45 : Commerce de détail	67,2	A	62,0 - 72,1
48-49 : Transport et entreposage	52,4 [†]	B	46,5 - 58,3
51 : Industrie de l'information et industrie culturelle	67,9	A	62,5 - 72,9
52 à 55 : Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises, services immobiliers et services de location et de location à bail, services professionnels, scientifiques et techniques	71,3 [†]	A	65,2 - 76,8
56 et 811 : Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement, services de réparation et d'entretien	59,8	B	52,4 - 66,8
71 : Arts, spectacles et loisirs	70,1	A	64,4 - 75,3
72 : Services d'hébergement et de restauration	70,2	A	64,5 - 75,2

[†] Différence significative de la moyenne. Cette différence est basée sur les intervalles de confiance et d'un test de khi-deux.

Qualité de l'estimation

A Excellente.

B Très bonne.

C Bonne.

D Passable (à interpréter avec prudence).

E Faible (estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement).

Note : L'industrie bioalimentaire est un regroupement de plusieurs codes SCIAN, représentant l'agriculture, la transformation et la distribution des aliments, ainsi que le secteur de la restauration.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres*, 2023.

Autres publications d'intérêt

[L'économie circulaire chez les entreprises au Québec](#)

Août 2025

[Les pratiques d'affaires écoresponsables](#)

Juin 2024

[L'utilisation des technologies propres](#)

Mai 2024

Tableaux statistiques d'intérêt

[Statistiques sur l'économie circulaire](#)

Acronymes et sigles

OQLF Office québécois de la langue française
RECYC- Société québécoise de
QUÉBEC récupération et de recyclage
SCIAN Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *L'économie circulaire selon les secteurs d'activités au Québec*, [En ligne], Québec, L'Institut, 26 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/economie-circulaire-2022-secteurs-activites.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain et Sarah Roy-Milliard avec la collaboration de Julien Armand

Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Patrick Monsengo

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2025
ISBN 978-2-555-02066-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Photo en couverture : KuznetsovDmitry / iStock